

NOTES EXPLICATIVES

PROJET DE RÈGLEMENT 1670-10-2023

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN
D'EXIGER LA PRODUCTION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ LORS DE
TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Ce règlement a pour objet d'assurer la qualité des travaux exécutés sur les installations septiques du territoire en exigeant la production d'un certificat de conformité

PROJET DE RÈGLEMENT 1670-10-2023

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'EXIGER LA PRODUCTION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ LORS DE TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 23 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que la présidente d'assemblée a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BELOEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1. L'article 22 du règlement 1670-00-2011 est modifié par l'ajout du paragraphe 22, libellé comme suit :

- « 22. Soumettre à l'autorité compétente, un certificat de conformité de l'installation septique, comprenant un plan de localisation à l'échelle de l'installation septique telle que construite, la description de la capacité et le type d'installation septique, ainsi qu'une certification à l'effet que ladite installation a été construite conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r.22). Ce certificat, qui doit être préparé et signé par un professionnel dont l'ordre régit l'exercice de cette activité professionnelle, est requis dans les 30 jours qui suivent le parachèvement des travaux d'une nouvelle installation septique ou de modification d'une installation septique existante. »

Article 2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Beloeil, le 23 octobre 2023.

LOUISE ALLIE
Présidente d'assemblée

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière